

Créez une Aire Éducative Terrestre



avec la Ligue de
l'Enseignement



Qu'est-ce qu'une aire éducative ?

Une aire éducative (terrestre en Auvergne Rhône Alpes) est **un petit territoire naturel, zone humide, forêt, rivière, parc urbain...**, **géré de manière participative par les élèves du CM1 à la 3ème**.

Les labels « aire marine éducative » (AME) et « aire terrestre éducative (ATE) » reconnaissent la mise en place d'une démarche éco-citoyenne qui **met les élèves au cœur d'une réflexion collective sur la gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel**, et qui implique la commune et les usagers de ce patrimoine.

Outils de pédagogie active, les aires éducatives permettent aux élèves de choisir la zone située sur leur commune sur laquelle ils veulent travailler, et de les mettre ensuite au cœur de la réflexion et de la décision tout au long de l'année.

Leur enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement qui est le référent technique, accompagnent les élèves dans leur cheminement.

La Ligue, votre référent.

La Ligue de l'Enseignement de la Loire est inscrite dans la liste des partenaires qui peuvent vous accompagner comme référent. Actrice depuis plus de vingt ans dans l'éducation à l'environnement, elle accompagne chaque année près d'une centaine de projets éducatifs dans de nombreux domaines.

Toutes les explications détaillées ici sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Votre contact :



Franck BEYSSON

Directeur-Adjoint du service Education à l'Environnement et à la Transition Écologique.

Mail: cedecole@laligue42.org

Tel: 04 77 71 25 81 // 06 74 11 46 01



Ouverture des inscriptions : 1er juin 2023
Clôture des inscriptions 15 septembre 2023